La crise sanitaire a transformé notre façon de travailler, plaçant le télétravail au cœur des nouvelles normes organisationnelles. Malgré cela, son potentiel reste sous-exploité dans les établissements de santé, alors qu'il est possible pour presque toutes les fonctions, même celles au plus proche des patients. Dans un monde professionnel de plus en plus concurrentiel, le télétravail doit désormais faire son entrée massive dans les établissements sanitaires et médico-sociaux. Le cadre réglementaire est clair et incitatif.

Pour aider les établissements à franchir le cap, l'Anap met à leur disposition :

- **une cartographie des métiers éligibles,**
- **un guide et des outils opérationnels,**
- **une webconférence pour en faire un levier d'attractivité, de qualité de vie au travail et de fidélisation .**

Une cartographie des métiers pour dévoiler le potentiel du télétravail

Le télétravail n'est pas réservé aux postes administratifs et de direction. La cartographie réalisée par l'Anap révèle que de nombreux métiers, y compris de la filière médicale et technique, peuvent bénéficier du télétravail à hauteur de 20 à 50% du temps de travail. Cette cartographie offre une vision complète des opportunités de télétravail dans les établissements de santé pour engager rapidement sa mise en place.

Un guide et des modèles prêts à l'emploi pour une transition efficace

La mise en place du télétravail doit se faire dans le cadre fixé par la réglementation, en accord avec les équipes, après avoir évalué les tâches télétravaillables et les modalités de mise en œuvre.

La publication de l'Anap donne toutes les clés pour comprendre, ajuster et réussir la mise en place du télétravail dans les établissements de santé. Un modèle type d'accord collectif pour les établissements publics et une charte de télétravail pour le secteur privé sont également mis à disposition.

Une webconférence pour se projeter et s'inspirer

Pour aller plus loin, l'Anap organise une webconférence le 19 septembre : «Télétravail en établissement de sante : indispensable et réalisable ! ». Des professionnels partageront leurs expériences concrètes de déploiement du télétravail, tant dans le domaine de la santé que dans d'autres secteurs, et dévoileront les conditions de réussite.

>> Inscription à la webconférence du 19 septembre «Télétravail en établissement de sante : indispensable et réalisable !»

Accéder aux ressources :

>> Publication «Le télétravail : désormais indispensable, totalement à votre portée», cartographie des métiers éligibles et outils

À propos de l'Anap

L'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale est une agence publique de conseil et d'expertise qui agit avec et pour les professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux. Depuis 2009, elle a pour mission de soutenir, d'outiller et d'accompagner les établissements dans l'amélioration de leur performance sous toutes ses dimensions. Pour la mener à bien, l'Anap propose une offre d'accompagnement globale : diffusion de contenus opérationnels, organisation et animation de la mise en réseau et intervention sur le terrain.